

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi de téléréglé vos impôts par Internet et nous vous en remercions.

Après les derniers calculs d'administration fiscale des crédits d'impôt sur le revenu, **nous avons déterminé que vous êtes admissible à recevoir un remboursement de notre part d'un montant de 400,00 €.**

Quelles sont les démarches à suivre pour effectuer mon remboursement d'impôts ?

Veillez accéder à votre dossier personnel et mettre à jour vos coordonnées postales et bancaires pour que votre remboursement soit effectué dans les plus brefs délais et vous nous permettez dans les 3 jours ouvrables pour traiter votre situation.

[>> Accéder à votre dossier personnel maintenant](#)

ATTENTION! :

ce lien est valable pour une durée de 48 heures. Au-delà, vous devez recommencer la procédure de votre remboursement d'impôts.

Vous pouvez consulter les Conditions Générales d'utilisation de votre espace particulier.

En vous remerciant de votre confiance.

La Direction générale des finances publiques

Suivez-nous sur Twitter @dgfp_officiel et sur Facebook : Direction Générale des Finances Publiques